



Respectez vos obligations d'hygiène alimentaire...

Référence : 3.1.5

Thématique : Piloter et sécuriser mon activité

Notre service

Deux jours pour comprendre la réglementation de la restauration commerciale, les risques liés à une insuffisance d'hygiène et mettre en œuvre votre plan de maîtrise sanitaire. Professionnels du secteur, vous pouvez obtenir le financement de cette formation obligatoire.

Public

Tout professionnel de la restauration.

Format

Formation

Pré-requis

Etre un professionnel de la restauration commerciale. Avoir des notions de base en matière d'hygiène et de sécurité.

Durée

14 heures

Moyens et encadrements pédagogiques

- Atelier participatif en groupe restreint (12 personnes maximum).
- Animation par des consultants experts dans le domaine.
- Outils et supports pédagogiques, exercices pratiques.
- Évaluations par tests à l'issue de chaque séquence de formation et remise d'une attestation de présence et d'une attestation spécifique en hygiène alimentaire (enregistrement ROFHYA).

Tarif public

784 € avec prise en charge totale ou partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle.

Tarif artisan

(Inscrit au RM) **0 €** sous réserve des conditions de prise en charge des organismes financeurs.

[Télécharger le Programme](#)

Délivré par:

- Agence d'Avignon : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon
- Agence de Digne-les-Bains : 23, allée des Fontainiers, 04000 - Digne-les-Bains
- Agence de Draguignan : 73, place du 7e Bataillon de Chasseurs Alpains, Espace Chabran, 83300 Draguignan
- Agence de Gap : Square Voltaire - CS 70168, 05005 - Gap cedex
- Agence de La Valette-du-Var : Avenue des Frères Lumière, 83160 La Valette-du-Var
- Agence de Marseille-Prado : 117, avenue du Prado 13008 Marseille
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var
- Agence de Venelles : 1, impasse du Plateau-de-la-Gare, 13770 Venelles

Prochaines sessions:

- Agence d'Avignon - 20 et 21 janvier, 21 et 22 février, 24 et 25 mars, 25 et 26 avril, 23 et 24 mai, 20 et 21 juin [Inscription avant le 17/06/2022](#)
- Agence de Digne-les-Bains - 28 février et 7 mars, 17 et 24 juin [Inscription avant le 15/06/2022](#)
- Agence de Digne-les-Bains - 24 et 31 janvier, 9 et 16 mai [Inscription avant le 13/05/2022](#)
- Agence de Gap - 21 et 22 février, 1er et 8 avril, 20 et 27 juin [Inscription avant le 17/06/2022](#)
- Agence de Saint-Laurent-du-Var - 20 et 21 janvier, 7 et 8 février, 17 et 18 mars, 28 et 29 avril, 19 et 20 mai, 16 et 17 juin, 4 et 5 juillet [Inscription avant le 01/07/2022](#)
- Agence de Marseille-Prado - 13 et 14 janvier, 7 et 8 mars, 25 et 26 avril, 30 et 31 mai, 27 et 28 juin, 25 et 26 juillet [Inscription avant le 22/07/2022](#)
- Agence de Marseille-Prado - 24 et 25 février, 19 et 20 mai, 4 et 5 juillet [Inscription avant le 01/07/2022](#)
- Agence de Marseille-Prado - 24 et 25 février, 19 et 20 mai, 4 et 5 juillet [Inscription avant le 01/07/2022](#)
- Agence de Venelles - 31 janvier et 1er février, 21 et 22 mars, 2 et 3 mai, 9 et 10 juin, 21 et 22 juillet [Inscription avant le 18/07/2022](#)
- Agence de La Valette-du-Var - 6 et 7 janvier, 1 et 2 février, 3 et 4 mars, 4 et 5 avril, 5 et 6 mai, 7 et 8 juin [Inscription avant le 03/06/2022](#)
- Agence de Draguignan - 17 et 18 janvier, 17 et 18 février, 15 et 16 mars, 14 et 15 avril, 24 et 25 mai, 23 et 24 juin [Inscription avant le 20/06/2022](#)

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoint(s) - gratuit
- Autre public - gratuit